



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 889.347

Classif. Internat. : G 04H

Mis en lecture le : 16-10-1981

Le Ministre des Affaires Économiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;*

*Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;*

*Vu le procès-verbal dressé le 23 juin 1981 à 15 h. 20*

*au Service de la Propriété industrielle;*

## ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à Mr. Sven R. V. GEBELIUS  
Drottningholmsvägen 195, S-161 36 Bromma (Suède)

repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles,

*un brevet d'invention pour : Mât pour pavillon,*

qu'il déclare avoir fait l'objet de demandes de brevet déposées en Suède le 23 juin 1980, n° 8004633-7 et le 1er septembre 1980, n° 8006099-9

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 juillet 1981

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur

L. SALPETEUR

M E M O I R E   D E S C R I P T I F

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au nom de :

Sven Runo Vilhelm GEBELIUS

pour:

"Mât pour pavillon"

Priorité de deux demandes de brevet en Suède déposées les  
23 juin 1980 et 1er septembre 1980 sous les n°s 8004633-7  
et 8006099-9 respectivement.

-----



La présente invention est relative à un mât pour pavillon , destiné à être agencé à proximité d'une maison ou d'un bâtiment .

Des échelles ou des structures semblables sont, en ce qui concerne les petites maisons et les bâtiments industriels, nécessaires pour permettre aux ramoneurs de cheminée et autres personnes autorisées de parvenir sur le toit. A partir du bord du toit , une ascension peut être possible soit à l'aide d'une échelle attachée au toit , soit par des marches fixées contre la surface de toit. Cependant , il est dangereux et difficile de passer le bord du toit , en particulier lors de la descente en direction de la surface du sol , pendant le déplacement depuis les marches ou l'échelle agencées sur la surface du toit vers une échelle disposée de manière inclinée par rapport à une surface de mur. C'est particulièrement difficile lorsqu'on transporte de grands outils ou d'autres objets, par exemple lorsqu'un ramoneur descend du toit avec ses outils de ramonage.

La présente invention a pour but de prévoir une combinaison antérieurement non connue d'un mât pour pavillon et d'un dispositif d'escalade qui facilite un mouvement rapide et simple depuis le sol et vers le sol. Cette caractéristique est combinée à un mât pour pavillon , c'est-à-dire un objet que beaucoup de personnes trouvent très souvent souhaitables mais qui ne peut être réalisé étant donné principalement le coût de ce mât. En agencant le dispositif d'escalade sous la forme d'une combinaison avec un mât pour pavillon , deux buts souhaités sont obtenus , c'est-à-dire le dispositif d'escalade ou échelle nécessaire qui est requis pour les ramoneurs de cheminée et autres personnes qui ont besoin de parvenir sur le toit , mais



aussi un mât pour pavillon, habituellement souhaité pour des raisons personnelles et esthétiques. Le mât pour pavillon suivant la présente invention peut aussi, dans plusieurs cas, être utilisé comme un dispositif d'évacuation en cas d'incendie, et donc simplifier l'évacuation d'une maison en cas d'incendie, et, lorsqu'il est utilisé sous cet aspect, il représente une solution de loin plus souhaitable que les types courants de dispositifs d'évacuation en cas d'incendie fixes, en particulier du point de vue esthétique.

Le mât pour pavillon suivant la présente invention comprend, comme trait caractéristique principal, un certain nombre d'échelons, qui sont reliés de manière à pouvoir pivoter au mât pour pavillon, sont situés dans une première position de manière à être entourés par le mât pour pavillon et font saillie vers l'extérieur par rapport au mât pour pavillon dans une deuxième position, de préférence principalement transversalement par rapport à l'axe longitudinal du mât pour pavillon, ces échelons étant de préférence uniquement agencés à la partie du mât pour pavillon située à proximité du plan du sol. La partie supérieure du mât pour pavillon est de préférence agencée de manière à pouvoir pivoter par rapport à la partie inférieure et elle est donc inclinable vers une position dans laquelle la partie supérieure du mât pour pavillon s'étend au-dessus de la surface de toit d'une maison ou d'un bâtiment adjacent, cette inclinaison correspondant de préférence essentiellement à l'inclinaison de la surface de toit par rapport au plan du sol.

d

-4-

SECRET

Cependant, le mât pour pavillon suivant la présente invention n'est pas limité uniquement aux traits caractéristiques donnés ci-dessus, et d'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

La figure 1 représente une vue d'une maison présentant un mât pour pavillon suivant la présente invention, agencé de manière adjacente à un côté de la maison.

La figure 2 représente une vue illustrant la partie inférieure du mât pour pavillon illustré sur la figure 1, pendant sa préparation pour être utilisé comme moyen d'escalade du toit de la maison.

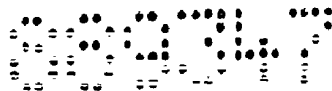
La figure 3 représente une vue correspondant à la figure 1 avec le mât pour pavillon prêt à l'usage comme moyen d'escalade du toit de la maison.

La figure 4 représente une vue latérale, à une échelle agrandie, de la partie inférieure du mât pour pavillon avec les échelons d'escalade faisant saillie à partir du mât.

La figure 5 représente une vue en élévation frontale de la forme de réalisation telle qu'illustrée sur la figure 4.

Avant de discuter de la forme de réalisation représentée, un certain nombre de traits et d'exigences de base relatifs à l'utilisation d'un mât pour pavillon suivant la présente invention doivent être mentionnés. Tout d'abord, le mât pour pavillon doit être situé d'une manière adjacente à la maison ou au bâtiment en vue de faciliter le mouvement entre la partie inférieure du mât pour pavillon et le toit. La partie inférieure du mât pour pavillon, utilisée pour faciliter le transport entre

b

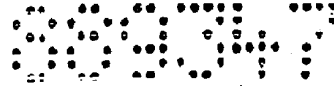


Le sol et le bord du toit, ne comprennent pas nécessairement des échelons , destinés à faciliter l'escalade , mais aussi d'autres moyens facilitant le transport d'une personne du sol vers la région située à proximité de la partie de bord externe d'un toit. Ces échelons d'escalade, ou n'importe quels autres moyens utilisés pour le transport, sont agencés pour adopter une position , lorsqu'ils ne sont pas utilisés , qui laisse la partie inférieure du mât pour pavillon non obstruée , en facilitant ainsi l'usage du mât pour pavillon à titre de mât conventionnel pour pavillon.

La forme de réalisation illustrée sur les figures 1 à 5 décrit un certain nombre de caractéristiques , mais toutes ces caractéristiques ne doivent pas être nécessairement incluses , telles que décrites dans la suite.

Si on se réfère à présent à la figure 1, un mât pour pavillon, sous la forme d'une structure complète désignée par la référence 1 , est illustré situé à proximité d'une maison qui présente une surface de toiture inclinée 2 sur laquelle une échelle 3 est fixée en permanence d'une manière connue antérieurement . Par rapport à la partie de bord externe de la surface de toit 2, le mât pour pavillon 1 est situé uniquement à quelques mètres de cette partie , et, par rapport à l'échelle 3, le mât pour pavillon 1 est situé de manière adjacente à une partie latérale de celle-ci. Lorsque le mât pour pavillon 1 est dans la position illustrée sur la figure 1, il peut être utilisé comme mât conventionnel pour pavillon et il n'y a pas d'éléments perturbateurs du point de vue esthétique qui font saillie à partir de ce mât.

d




Lorsque le mât pour pavillon 1 doit être utilisé comme moyen pour parvenir sur la surface de toit 2, une poignée de manivelle 4 est introduite dans la partie inférieure du mât pour pavillon 1, cette partie inférieure étant désignée par la référence 1'. La partie inférieure 1', qui est un élément tubulaire, enveloppe un treuil, une transmission à démultiplication à engrenages ou des moyens semblables qui peuvent être mis à fonctionner au moyen de la poignée de manivelle 4. Ce treuil ou cette transmission à engrenages est agencée de manière à être relié à la base du mât pour pavillon 1 et également au point supérieur de la partie inférieure 1' du mât pour pavillon. Une partie supérieure du mât pour pavillon, désignée par la référence 1", est reliée de manière à pouvoir pivoter au point supérieur de la partie inférieure 1' et, lorsque la poignée de manivelle 4 est mise à tourner, la partie inférieure du mât pour pavillon 1' est légèrement inclinée en direction de la partie de bord externe de la surface de toit 2 et en même temps la partie supérieure 1" est également inclinée suivant un angle par rapport au plan du sol qui correspond essentiellement à l'angle de la surface de toit 2 par rapport au plan du sol. Un élément de support 5 fait saillie verticalement à partir du ~~faux~~ du toit et la partie supérieure 1" est abaissée jusqu'à ce qu'elle repose sur l'élément de support 5. Lorsque le mât pour pavillon 1 a été incliné comme décrit, un certain nombre d'échelons, qui sont reliés de manière à pouvoir pivoter à une rainure ou gorge prévue dans la partie inférieure 1' du mât pour pavillon et, sont mutuellement réunis par un élément qui s'étend longitudinalement, à leurs parties d'extrémité externes, en formant

*b*



par l'échelle 6 qui a été mise à pivoter à partir du mât pour pavillon 1, d'une manière conventionnelle, et lorsqu'on a atteint la partie de bord externe de la surface de toit, la partie supérieure 1" du mât pour pavillon est utilisée comme rampe, pendant un déplacement depuis la première échelle 6 jusqu'à l'échelle 3 fixée contre la surface de toit. La partie supérieure 1" du mât pour pavillon, qui est utilisée comme rampe, rend extrêmement simple le déplacement depuis la première échelle 6 vers la deuxième échelle 3 et il est aussi possible d'escalader la deuxième échelle 3 dans une position droite. Quitter le toit est également simple, puisque la personne qui quitte le toit peut se déplacer dans une position droite le long de l'échelle fixe 3, et le passage de la partie de bord externe de la surface de toit 2 est extrêmement simplifié puisque la partie supérieure 1" du mât pour pavillon est utilisée comme rampe, pendant le déplacement depuis l'échelle fixe 3 jusqu'à l'échelle 6 formée par la partie inférieure 1' du mât pour pavillon.

Après utilisation, l'échelle 6 formée par la partie inférieure 1' du mât pour pavillon est ramenée par pivotement dans la rainure ou gorge dans ladite partie 1', et le mécanisme de verrouillage mentionné précédemment la fixe dans sa position où elle est entourée par la partie inférieure 1' du mât pour pavillon. L'élément en extension longitudinale qui réunit chaque échelon est alors situé à l'extérieur des échelons et ferme la rainure ou gorge, sa surface externe étant de préférence agencée pour être jointive par rapport à la surface périphérique externe de la partie inférieure 1' du mât pour pavillon. En tournant la poignée de manivelle 4, la partie inférieure 1' et la partie supérieure 1" du mât pour pavillon sont ramenées en



position droite, c'est-à-dire comme illustré sur la figure 1, et lorsque la poignée de manivelle 4 a été enlevée, le mât pour pavillon 1 peut à nouveau être utilisé comme un mât conventionnel pour pavillon.

Les figures 4 et 5 représentent, à une échelle agrandie, comment le mât pour pavillon 1 tel que décrit ci-dessus est agencé, mais ces figures ont uniquement pour but d'indiquer comment le treuil ou transmission à démultiplication à engrenages mis en oeuvre par la poignée de manivelle 4, peut être interconnecté pour obtenir l'action d'inclinaison décrite.

La forme de réalisation représentée et décrite peut être modifiée d'un certain nombre de manières, tout en maintenant la plupart des avantages obtenus par un mât pour pavillon 1 tel que décrit et représenté. Conformément à cela, la partie inférieure 1' du mât pour pavillon peut être reliée de manière fixe au plan du sol, c'est-à-dire avec uniquement la partie supérieure 1" inclinable lorsque la poignée de manivelle 4 est introduite et mise en oeuvre. Une telle modification simplifie la conception du mât pour pavillon 1, mais il en résulte que la partie inférieure 1' doit être située plus près de la partie de bord externe de la surface de toit 2 pour faciliter le mouvement depuis la première échelle 6 jusqu'à l'échelle 3 ou les marches fixées contre la surface de toit 2.

Par ailleurs, le mât pour pavillon 1 peut aussi être agencé sous la forme d'une seule unité, c'est-à-dire sans une partie supérieure 1" et une partie inférieure 1', mutuellement reliées de manière à pouvoir pivoter. Dans ce cas, la longueur entière du mât pour pavillon 1 est inclinée vers la partie de bord externe de la surface de toit 2, la partie inférieure du

6

mât pour pavillon 1 étant agencée avec des échelons formant une échelle 6 , pour faciliter l'escalade de la surface de toit 2. La longueur restante du mât pour pavillon 1 peut encore être utilisée comme un moyen de support lorsque l'on parvient ou quitte la surface de toit 2, mais cette modification élimine évidemment une caractéristique importante , c'est-à-dire qu'il n'y a pas de rampe qui aide au mouvement le long de l'échelle 3 fixée contre la surface de toit 2.

De plus, l'élément longitudinal qui joint les parties d'extrémité externe de chaque échelon dans l'échelle 6 , formée conjointement à la partie inférieure 1' , peut être exclu et dans ce cas soit chaque échelon peut être individuellement mis à pivoter hors du mât pour pavillon 1 et vers ce dernier , ou les échelons peuvent être réunis par un élément d'interconnexion entouré par le mât pour pavillon 1 d'une manière adjacente aux parties d'extrémité reliées de manière à pouvoir pivoter sur le mât pour pavillon 1, ce qui facilite donc un mouvement simultané de tous les échelons.

Le moyen pour parcourir la partie inférieure 1' du mât pour pavillon peut être en outre modifié , en particulier lorsque le mât pour pavillon 1 est extrêmement long, c'est-à-dire situé à proximité d'un immeuble à plusieurs étages et est destiné à faciliter l'accès au toit de ce dernier . Le moyen formant une échelle 6 dans les formes de réalisation décrites précédemment pourrait dans ce cas être agencé sous la forme de crampons ou dents, situés dans une rainure ou une gorge du mât pour pavillon 1, et agencés pour entrer en prise avec une roue

contée ou un élément semblable entraîné par un moteur, formant une partie d'une plate-forme qui peut être élevée le long du mât pour pavillon 1. Une telle plate-forme, lorsqu'elle n'est pas utilisée, serait disposée dans le plan du sol et lorsque le moteur est mis en marche, par exemple un moteur électrique, la plate-forme se déplacerait le long du mât pour pavillon 1. Ce mât pour pavillon peut, comme précédemment décrit, être agencé soit sous la forme de deux parties séparées 1', 1", agencées pour prendre des positions inclinées en direction du toit, soit avec uniquement la partie supérieure 1" inclinée, soit avec la totalité du mât pour pavillon 1 sous la forme d'une unité inclinée en direction du toit d'une maison ou d'un bâtiment adjacent.

Si on le souhaite, la plate-forme peut aussi être agencée avec une balustrade périphérique, qui, lorsque la plate-forme n'est pas utilisée, est repliée vers le bas et disposée de manière adjacente à la surface de la plate-forme.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

Des modifications possibles comprennent également l'utilisation de moyens indépendants pour l'escalade sur le toit, ces moyens pouvant être fixés contre la partie inférieure 1' du mât pour pavillon. Ces moyens peuvent comprendre des échelons individuels, qui peuvent être fixés au mât pour pavillon 1, par exemple par insertion dans des trous de passage qui s'étendent transversalement et qui sont espacés dans la direction

2

longitudinale du mât pour pavillon 1. ou au moyen d'une échelle ou d'une structure semblable qui peut être fixée contre des moyens de fixation disposés sur la partie inférieure 1' du mât pour pavillon 1.

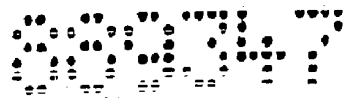
### REVENDEICATIONS

1. Mât pour pavillon , caractérisé en ce qu'une première partie de ce mât, qui s'étend depuis le plan du sol, est agencée avec des moyens facilitant l'escalade ou le transport d'une personne le long de ce mât, et en ce qu'au moins une partie du mât pour pavillon est agencée de manière à pouvoir être inclinée en direction d'une surface de toit d'une maison ou d'un bâtiment situé à proximité.

2. Mât pour pavillon suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le mât pour pavillon comprend une partie inférieure et une partie supérieure , qui sont mutuellement rattachées de manière à pouvoir pivoter , la partie inférieure étant agencée de manière à s'étendre essentiellement en direction verticale à partir du plan du sol, la partie supérieure pouvant être inclinée à partir d'une position s'étendant dans le même plan que la partie inférieure jusqu'à une position inclinée par rapport à celle-ci, cette position inclinée étant essentiellement parallèle à la surface du toit d'une maison ou bâtiment situé à proximité du mât pour pavillon et étant disposée de façon que la partie supérieure du mât pour pavillon s'étende à une certaine distance de cette surface de toit.

3. Mât pour pavillon suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le mât pour pavillon comprend une partie inférieure et une partie supérieure , qui sont mutuellement





rattachée de manière à pouvoir pivoter , la partie inférieure étant agencée de manière à pouvoir se déplacer entre une première position , qui s'étend essentiellement dans la direction verticale depuis le plan du sol, et une deuxième position , qui est agencée de manière inclinée en direction du bord externe d'une surface de toit d'une maison ou d'un bâtiment adjacent, la partie supérieure étant également agencée de manière déplaçable entre une première position , qui s'étend dans le même plan vertical que la partie inférieure , et une deuxième position dans laquelle la partie supérieure s'étend de préférence sensiblement parallèlement à la surface de toit , à une certaine distance de celle-ci.

4. Mât pour pavillon suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le mât pour pavillon est relié de manière à pouvoir pivoter à proximité du plan du sol, en étant agencé de manière déplaçable entre une première position , dans laquelle le mât pour pavillon s'étend dans une direction sensiblement verticale depuis le plan du sol , et une deuxième position, dans laquelle le mât pour pavillon s'étend de manière inclinée par rapport au plan du sol , en s'étendant en direction de la partie de bord externe d'une surface de toit d'une maison ou d'un bâtiment situé à proximité du mât pour pavillon.


5. Mât pour pavillon suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'un treuil ou une transmission à démultiplication à engrenages ou un moyen de transmission semblable quelconque est agencé, en étant logé dans la partie inférieure du mât pour pavillon de façon à déplacer le mât pour pavillon, ou une ou des parties de ce dernier , entre une position s'étendant sensiblement verticalement

depuis le plan du sol et une position inclinée par rapport au plan du sol.

6. Mât pour pavillon suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la partie inférieure du mât pour pavillon est agencée avec une rainure ou gorge qui s'étend dans la direction longitudinale et en ce qu'un certain nombre d'éléments d'échelon sont reliés, de manière à pouvoir pivoter à une de leurs parties d'extrémité, dans cette rainure ou gorge, en étant agencés pour faciliter le mouvement entre une position enveloppée par le mât pour pavillon et une position en extension de préférence sensiblement perpendiculairement à l'axe longitudinal du mât pour pavillon.

7. Mât pour pavillon suivant la revendication 6, caractérisé en ce qu'un élément qui s'étend longitudinalement est relié de manière à pouvoir pivoter aux parties d'extrémité libres des échelons, en étant agencé pour faciliter un mouvement simultané des échelons depuis leur position enveloppée par le mât pour pavillon, et aussi un mouvement de retour simultané desdits échelons, de l'élément longitudinal et de la partie inférieure du mât pour pavillon qui forment une échelle lorsque les échelons ont été mis à pivoter hors du mât pour pavillon, l'élément longitudinal agissant comme élément de recouvrement protecteur lorsque les échelons sont enfermés à l'intérieur du mât pour pavillon.

8. Mât pour pavillon suivant l'une ou l'autre des revendications 6 et 7, caractérisé en ce que le mât pour pavillon comprend un mécanisme de verrouillage, agencé pour fixer les échelons lorsqu'ils sont enveloppés par le mât pour pavillon.



00047

9 Mât pour pavillon suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la partie inférieure du mât pour pavillon est agencée pour faciliter la fixation d'échelons individuels et séparés, ou la fixation d'une échelle ou d'une structure semblable.

10. Mât pour pavillon suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la partie inférieure du mât pour pavillon est agencée avec des moyens qui s'étendent en direction longitudinale depuis la base du mât pour pavillon, ces moyens étant agencés pour entrer en prise avec une roue dentée, un engrenage ou un élément semblable formant une partie d'une plate-forme et pour être entraînés par un moteur suspendu à cette plate-forme, cette plate-forme étant disposée de manière adjacente à la surface du sol lorsqu'elle n'est pas utilisée et étant agencée pour se déplacer vers le haut le long du mât pour pavillon lorsque le moteur est mis en marche, et pour se déplacer vers le bas du mât pour pavillon lorsque le sens de rotation de la roue d'engrenage menée est inversé.

11. Mât pour pavillon, tel que décrit ci-dessus et/ou tel qu'illustré sur les dessins annexés.

Bruxelles, le 23 juin 1981

P.Pon. de Sven Runo Vilhelm GEBELIUS

P.Pon. du Bureau GEVERS, société anonyme

BRUXELLES, le 23 juin 1981

P. Pcn. de Sven Runo Vilhelm GEBELIUS

P. Pcn. du Bureau GEVERS  
société anonyme

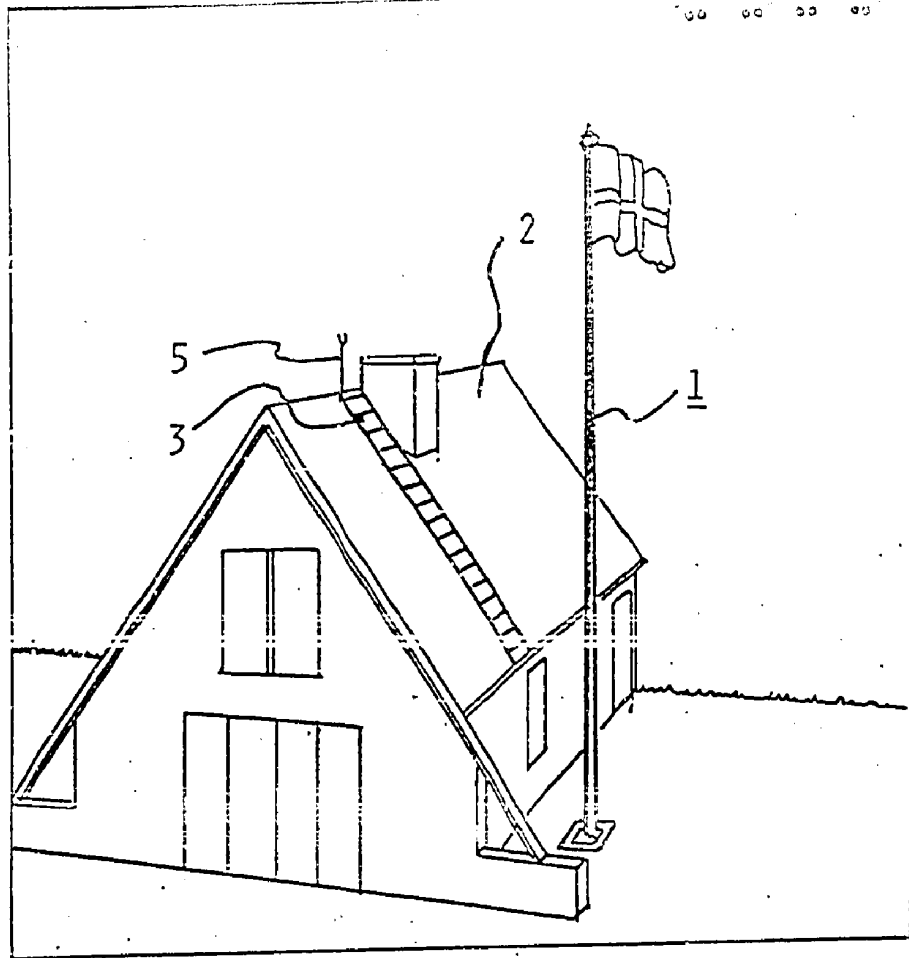


FIG. 1

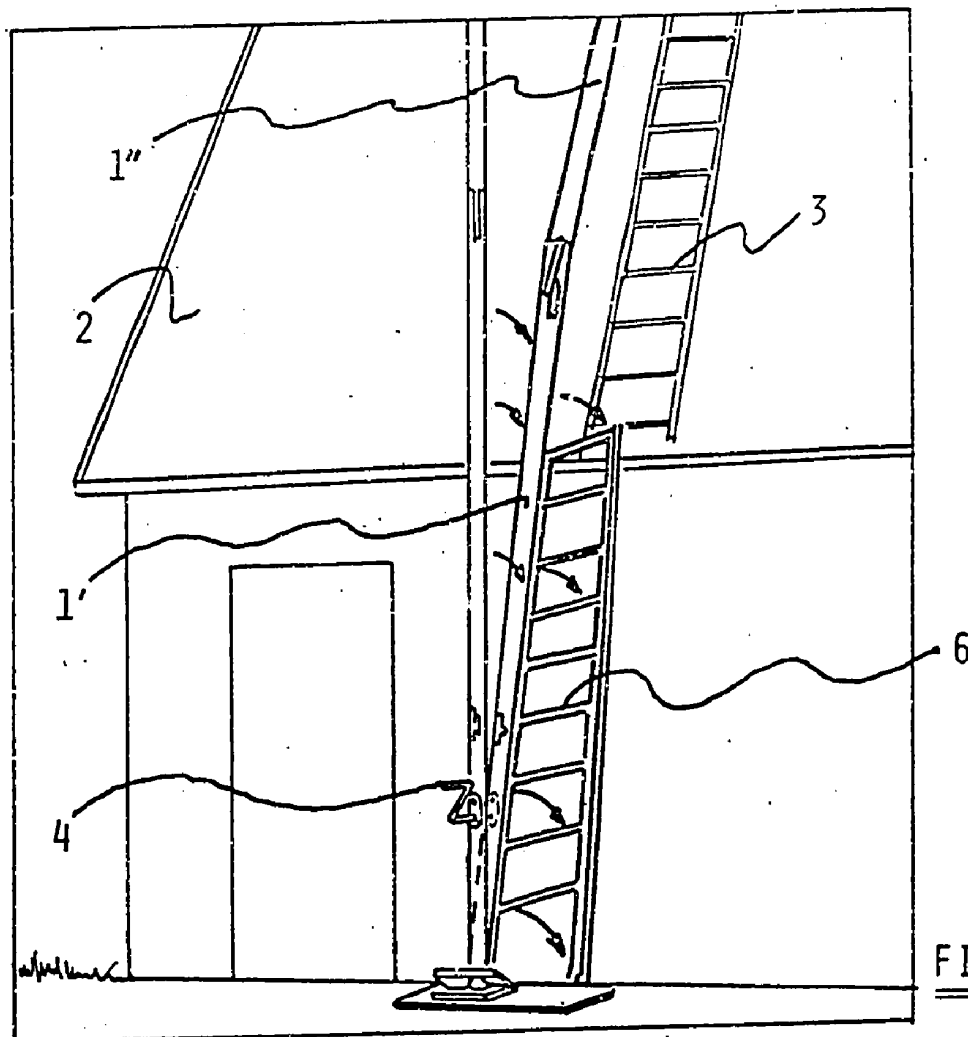
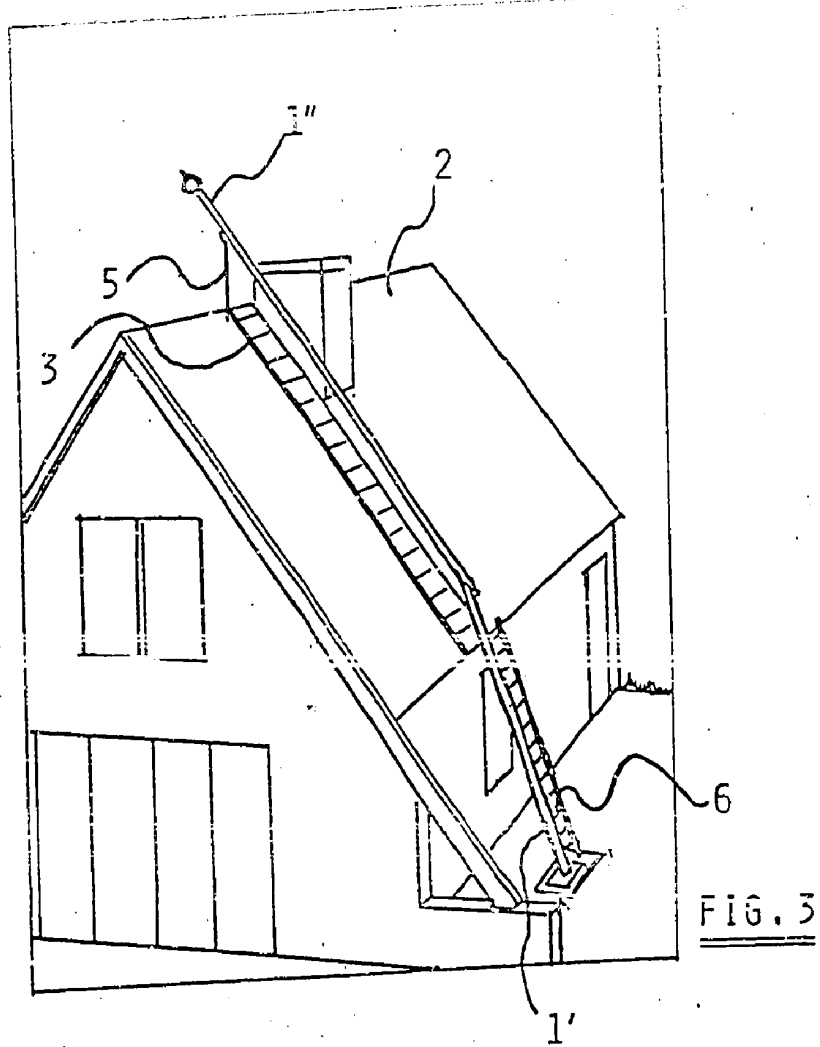


FIG. 2



BRUXELLES, le 23 juin 1981

P. Pour. de Sven Runo Vilhelm GEBELIUS

P. Pour. du Bureau GEBELIUS

BRUXELLES, le 23 juin 1981

P. Pcn. de Sven Runo Vilhelm GEBELIUS

↳ Pcn. du Bureau GEFERS

FIG. 4

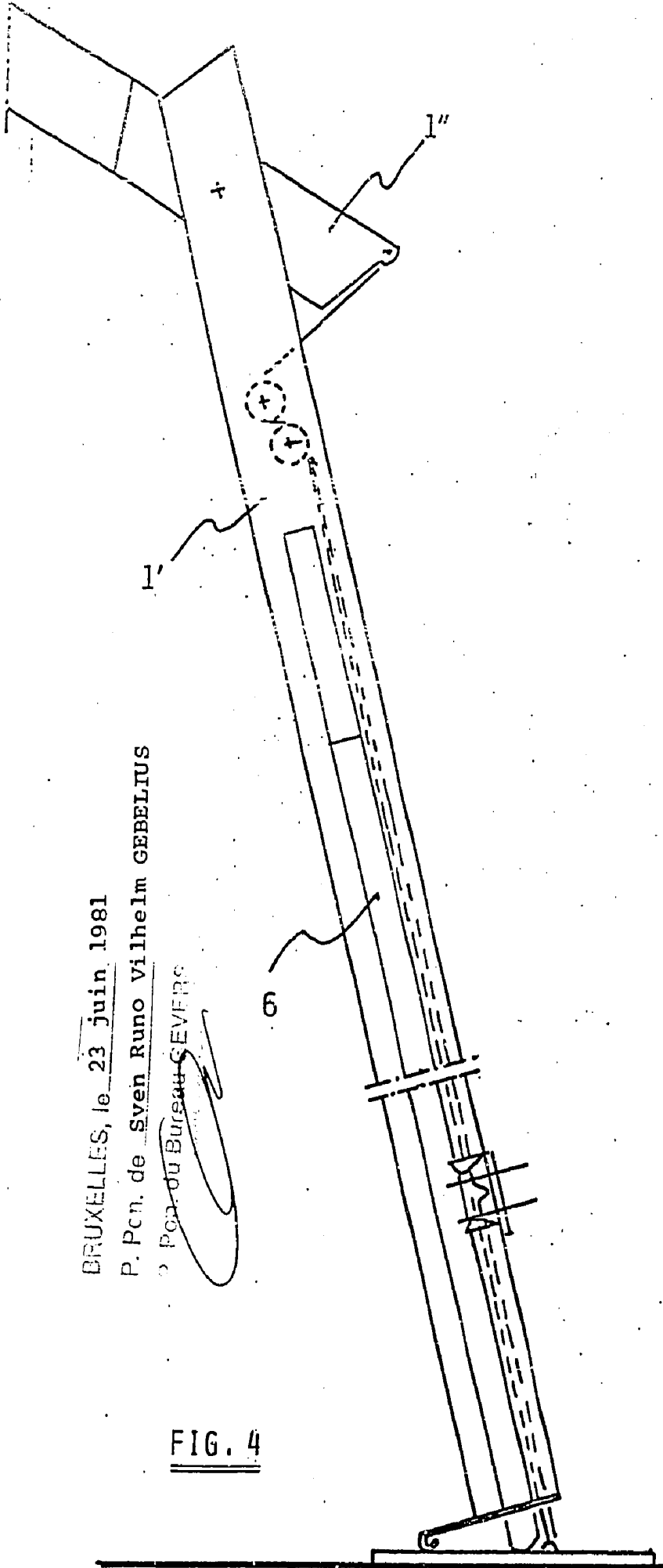


FIG. 5

